

ASSEMBLEE GENERALE EAPN 2007 – DECLARATION FINALE

La lutte contre la pauvreté au sein de l'UE – quel avenir pour cette quinquagénaire?

Du 8 au 10 novembre 2007, EAPN a tenu sa huitième Assemblée Générale à Budapest, en Hongrie. Il s'agit de la première Assemblée Générale d'EAPN dans un des états membres qui a adhéré à l'UE lors de l'élargissement historique de 2004.

L'Assemblée Générale a marqué la contribution d'EAPN aux célébrations anniversaire des 50 ans de l'UE et son thème central était: **“La lutte contre la pauvreté au sein de l'UE: Quel avenir pour cette quinquagénaire?”**

Lors de cette Assemblée Générale, le réseau a accueilli dans ses rangs **EAPN Pologne et le réseau de lutte contre la pauvreté slovaque**. A la fin de l'Assemblée Générale, les délégués ont adopté la présente déclaration.

- Au cours de cette 50^{ème} année d'existence de l'UE, les délégués à l'Assemblée Générale ont du constater que malgré l'objectif proclamé de s'attaquer de façon décisive à la pauvreté pour 2010, le fossé entre riches et pauvres s'agrandit, les inégalités et la discrimination persistent et la pauvreté se maintient à un niveau inacceptable.
- Les Etats membres sont de plus en plus dépendants les uns des autres et ils évoluent dans une mondialisation des systèmes économiques et de gouvernance qui sont tels que **les questions sociales ne peuvent plus être résolues uniquement au niveau national** mais requièrent une coopération entre gouvernements.
- Les politiques sociales et de l'emploi ne suffisent pas à elles seules, à inverser la tendance actuelle qui crée de la pauvreté et de l'exclusion sociale ; des changements structurels majeurs sont dès lors nécessaires si l'on souhaite que **toutes les politiques s'orientent vers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.
- Les dirigeants politiques de l'UE et des Etats membres n'ont pas réussi à réaliser des progrès sociaux et la consolidation de la cohésion sociale.

Néanmoins les délégués reconnaissent que dans le domaine social, il ne fait aucun doute que des avancées ont été engrangées, notamment:

Au niveau des principes

- L'engagement par rapport aux droits humains et sociaux tel qu'il se reflète dans les objectifs de l'UE, la Charte des Droits Fondamentaux et les références à la Charte Sociale Européenne.

Au niveau des processus et de la législation:

- Le développement d'un dialogue social européen
- Le développement d'un dialogue civil et une aide à la participation des réseaux défendant les intérêts des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité, supports, pour la participation directe des personnes en situation de pauvreté, y compris les Rencontres européennes annuelles des personnes en situation de pauvreté.
- La nécessité de réaliser des études d'impact social pour les propositions politiques majeures.
- La possibilité de s'accorder sur des conditions minimales communes dans le domaine de la politique sociale.
- La législation en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Au niveau de la prise en compte de la pauvreté et de l'égalité sur l'agenda

- La prise en compte de la pauvreté par le biais de l'agenda de Lisbonne et de la Méthode Ouverte de Coordination appliquée à la Protection Sociale et à l'Inclusion Sociale.
- La législation sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur la non-discrimination qui protège contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Au niveau de la solidarité

- Le rôle positif joué par les fonds structurels et surtout par le Fonds Social Européen ainsi que d'autres programmes et financements européens qui promeuvent l'inclusion sociale.

Pour avancer et construire un projet de société ambitieux pour l'UE, un projet capable d'offrir **une vie décente à tout un chacun**, nous, représentants du monde associatif, oeuvrant avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de toute l'UE, exigeons que l'EU et les Etats membres accélèrent leurs efforts pour l'éradication de la pauvreté et :

- S'engagent pour **une année européenne de lutte contre la pauvreté 2010** ambitieuse qui génère des acquis durables au niveau européen, national régional et local.
- Assurent une réelle **prise en compte de la dimension sociale dans toutes les politiques européennes** et garantissent que "la clause sociale horizontale" du nouveau traité de réforme européen forme la base '**d'un Pacte européen pour le Progrès Social**' qui aurait le même niveau d'ambition que le 'Pacte de Stabilité et de Croissance'.
- S'engagent par rapport à **un modèle de développement durable et social** qui soit cohérent avec l'approche basée sur les droits sociaux et qui poursuive comme objectif principal la réalisation de la cohésion sociale. Les lignes directrices économiques qui sous-tendraient un tel modèle devraient avoir pour ambition une redistribution des richesses fondée sur la justice sociale.
- Garantissent **la nature globale et ambitieuse de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC)** appliquée à la Protection Sociale et à l'Inclusion Sociale en s'assurant que les orientations futures et les exigences des Plans d'action nationaux pour l'inclusion aient une réelle incidence sur les processus décisionnels locaux, régionaux, nationaux et européens ainsi que sur leur réalisation, et ce afin d'exercer un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté. Les orientations révisées devraient également s'atteler à l'émergence d'une connaissance plus approfondie des évolutions en matière de richesse. Il conviendrait de mettre au point un nouveau programme pauvreté européen qui compléterait la MOC.
- S'engagent à mettre au point des outils forts, au niveau européen, permettant d'atteindre des **normes sociales de haut niveau** dans tous les états membres. De tels outils devraient garantir l'accès pour tous à des niveaux décents de revenus ainsi qu'à des services d'intérêt général de bonne qualité. La démarche de «l'Inclusion active» devrait être orientée pour progresser en ce sens.
- S'accordent sur des stratégies qui visent à créer **des emplois de qualité** accessibles aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et qui s'attaquent à la réalité de la pauvreté laborieuse. L'objectif de création d'emplois de qualité ne peut faire l'impasse sur la question des rémunérations justes, de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle, des conditions de travail décentes ; la sécurité et la durabilité doivent être remises en tête des priorités. Il conviendrait de promouvoir tout spécialement l'économie sociale en tant qu'outil pour la réalisation d'un marché du travail inclusif.
- S'engagent à consolider **la législation et les politiques européennes en matière d'égalité et de non-discrimination** tout en garantissant les ajustements institutionnels nécessaires au renforcement de cette législation.
- Garantissent aux **fonds structurels leur juste place dans la lutte contre l'exclusion** et assurent une meilleure cohérence entre les fonds structurels, la MOC inclusion sociale l'emploi et l'ensemble de la stratégie de Lisbonne.
- Développent et mettent en œuvre une culture, des principes et des méthodes permettant de mettre en place une **démocratie participative effective**. Une attention particulière devra être portée sur la participation des personnes en situation de pauvreté, victimes d'exclusion, de discrimination et d'inégalités.
- Renforcer le rôle de l'UE **dans la lutte contre la pauvreté dans un contexte de mondialisation**.

Les délégués à l'Assemblée Générale ont exprimé **leur engagement à contribuer au développement et au suivi de cet agenda**.